MUNICIPALITE D'ORMONT-DESSOUS

Au Conseil communal
d'Ormont-Dessous

Le Sépey, le 10 février 2023

PREAVIS N° 1/2023

Demande de crédit pour sécuriser l'accès de plusieurs bâtiments communaux

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Le présent préavis a pour objet une demande de crédit pour financer les travaux d'installation d'un système de contrôle d'accès électronique des portes pour les bâtiments de l'Espace nordique des Alpes vaudoises aux Mosses, y compris les locaux du SDIS Alpin, de l'ancien collège de La Forclaz, du collège du Sépey et du local du feu sis à la maison de commune au Sépey.

2. Situation

La sécurisation et la gestion des points d'accès deviennent de moins en moins réalisables et rationnelles, du moins avec des moyens traditionnels constitués de portes équipées de cylindres et par la remise de clefs aux différents utilisateurs potentiels.

Le système de contrôle d'accès électronique des portes de la maison de commune, installé au printemps 2018, donne entière satisfaction et permet une gestion simple et sécurisée de l'accès au bâtiment et aux différents locaux qu'il abrite.

La Municipalité souhaite étendre ce système aux bâtiments communaux cités supra. A cet effet elle a sollicité des offres auprès de la maison Hasler + Co SA.

L'ancien collège de La Forclaz est régulièrement utilisé par les sociétés locales et loué à des tiers. Un certain nombre de clés sont attribuées, comme par exemple à la société de développement de La Forclaz et à la fanfare l'Echo du Chamossaire. Lors des locations une clé est mise à disposition des locataires.

L'Espace nordique est fréquemment occupé par les organisateurs de manifestations sportives ou autres et par des tiers, généralement pour des fêtes de famille, des anniversaires et des mariages.

Le collège du Sépey, quant à lui, est non seulement occupé par l'établissement scolaire Les Ormonts-Leysin (ESOL) mais également par des tiers, notamment la grande salle qui est quasi quotidiennement mise à disposition en semaine pour des cours de yoga et de gymnastique et en fin de semaine pour différents événements.

Dans un souci de cohérence, la Municipalité souhaite également équiper les locaux du SDIS Alpin, que ce soit aux Mosses ou au Sépey, avec ce système d'accès qui permettrait un meilleur contrôle et réglerait les innombrables pertes de clés mécaniques.

Aujourd'hui aucun document ne permet de savoir avec exactitude qui est au bénéfice de clés et pour quels accès dans ces bâtiments.

3. Proposition

La Municipalité propose d'équiper les différents bâtiments et locaux cités ci-avant d'un système de contrôle d'accès électronique des portes. Ce système renforcera clairement la sécurité et permettra une vérification efficace des entrées et des sorties par les personnes autorisées.

Le modèle choisi serait le même que celui installé à la maison de commune, à savoir par badges électroniques.

Ce système permettrait les améliorations suivantes :

- ✓ **Personnalisation selon la nature des utilisateurs**
  Les besoins d'accès ne sont bien évidemment pas les mêmes pour chacun.
- ✓ **Délimitation des zones en fonction des demandes et des périodes horaires souhaitées**
  L'accès peut être paramétré en fonction de l'utilisateur.
- ✓ **Gestion centralisée**
- ✓ **Facilité d'entretien des fermetures**
  La détérioration des serrures est quasiment impossible, dans la mesure où il n'y a pas de clef dans le système choisi.
- ✓ **Faible coût de remplacement d'un badge**
  Le coût unitaire du badge choisi est de CHF 20.00, montant à comparer au coût de remplacement des serrures et des clefs d'une mise en passe, pouvant atteindre plusieurs milliers de francs (nouvelles mises en passe, nouveaux cylindres et nouvelles clefs).

- ✓ **Suivi des utilisations effectives des accès donnés aux divers intervenants**
  Le support informatique permet un suivi des ouvertures de tous les accès.
- ✓ **Reprogrammation facile au moyen de lecteurs décentralisés**
  Un lecteur sis à la maison de commune et relié à la centrale permet de reprogrammer rapidement, individuellement si nécessaire, les badges d'accès.
- ✓ **Fonctionnement sans contact**
  La présentation d'un badge autorisé devant la serrure suffit pour déverrouiller la porte choisie. Ceci élimine l'usure constatée avec l'usage d'une clef, même électronique.

4. Coûts

Fourniture et installation d'un équipement système d'accès électroniques SALTO.

Espace nordique	CHF	23'397.85
Entrées, salle, cuisine, locaux techniques, vestiaires, local de fartage, etc., 14 portes Locaux du SDIS Alpin, 3 portes		
Ancien collège de La Forclaz	CHF	4'828.15
Entrées et cuisine, 3 portes		
Collège du Sépey	CHF	29'603.90
Entrées, 4 portes Grande salle, 2 portes Classes, 14 portes Secrétariat, infirmerie, psychologue, informatique, cuisine, salle des maîtres, médiathèque, archives, 8 portes		
Maison de commune du Sépey	CHF	830.85
Local du SDIS Alpin, 1 porte		
Badges, 100 pièces	CHF	2'000.00
Sous-total	CHF	60'660.75
Divers et imprévus 5%	CHF	3'033.05
Total TTC arrondi	**CHF**	**63'700.00**

5. Financement et amortissement

Ces travaux pourront être financés par la trésorerie courante ou par un emprunt demeurant dans les limites fixées par le plafond d'endettement adopté par le Conseil communal.

L'investissement sera quant à lui amorti sur 10 ans.

6. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ORMONT-DESSOUS

vu le préavis municipal n° 1/2023 du 10 février 2023 ;

ouï le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire ;

considérant que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

- **d'autoriser la Municipalité à sécuriser l'accès de plusieurs bâtiments communaux par l'installation d'un système de contrôle d'accès électronique ;**
- **de lui octroyer à cet effet un crédit de CHF 63'700.00 ;**
- **d'admettre le mode de financement proposé et d'amortir cet investissement sur 10 ans.**

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique	La Secrétaire
Gretel Ginier	Isabelle Mermod Gross

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 21 février 2023

Délégué municipal : M. Rémy Fischer